

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)*

SEANCE DU 13 JUIN 2025

Le treize juin deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, MARTY Didier et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : DÉNOUE Joël à NEBOUT Franck, MOUNIER Marlène à CHABOT Jean-Michel et CATINOT Isabelle à MEIGNEIN Christine.

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BOIBELET AVRIL Elsa

N° 2025-05-13

PROJET D'ACHAT DE BATIMENTS

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la potentielle mise en vente prochainement de bâtiments avec du terrain, appartenant à

Il précise que la commune aura toujours la possibilité de préempter si les biens sont mis en vente mais il souhaiterait obtenir de l'assemblée l'autorisation de faire une offre pour ces biens. Cette offre pouvant être adaptée en fonction des conditions d'occupation des bâtiments.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan des biens concernés et les modalités de l'offre qui pourrait être faite.

Il s'agit des parcelles cadastrées pour une contenance totale de . Il est précisé .

Il précise également que cet achat permettrait

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

1. Donne son accord de principe à la proposition faite par Monsieur le Maire
2. Autorise Monsieur le Maire à faire une offre d'achat selon les modalités suivantes :
 - Prix d'achat maximum : .
 - Autorisation .

AR Prefecture

016-200054187-20250613-2025_05_13-DE
Reçu le 20/06/2025

Vote : **Pour : 17 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*En Mairie le 19 juin 2025,
La secrétaire de séance,
Elsa BOIBELET AVRIL*

*Le Maire,
Guy DECELLE*



*Certifié exécutoire :
par publication ou notification du ...~~2-0~~...**JUIN 2025**...
et transmission en Préfecture du~~2-0~~...**JUIN 2025**...*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr